

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008

OBJET

de la Délibération

**SYNDICAT
DEPARTEMEN-
TAL DE L'EAU DU
MORBIHAN (SDE)
PERSPECTIVES
D'EVOLUTION
DES
COMPETENCES**

Date de convocation du Conseil Municipal

7 février 2008

Date d'affichage : 7 février 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENNUIT, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

Absents

Mme. LAGUEUX

M. LE ROUX

M. COLLET

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DU MORBIHAN
(SDE)
PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES COMPETENCES**

Rapport de Pierre GIRALDON

Par courrier en date du 17/12/2007, M. le Président du SDE nous a fait parvenir la synthèse, ci-jointe, des réflexions et propositions formulées dans le cadre de l'étude sur l'évolution des compétences du SDE, portant en particulier sur le transfert de la compétence production. Il souhaite recueillir un avis de principe avant que le comité du SDE, reformé en juin prochain, ne délibère sur la suite à donner aux propositions.

Par délibération du 04/07/2007, le conseil municipal avait par ailleurs approuvé le recours à une mission d'assistance afin de travailler sur 2 hypothèses : maintien ou transfert de la compétence production.

Le préambule de la synthèse du SDE mentionne que l'importance des enjeux et la complexité du dossier imposent que tous les élus concernés puissent être informés et s'exprimer sur ce sujet.

Il apparaît néanmoins, en l'état actuel du dossier, que nous ne disposons pas des éléments à même de nous permettre de formuler un tel avis, fût-il de principe :

- financiers (budget prévisionnel d'une structure centralisée et conséquences sur la redevance pour l'utilisateur ...),
- juridiques (règles de représentation au Bureau du Comité syndical du SDE des collèges formés des collectivités adhérentes d'un même secteur géographique et règles de représentation de chaque collectivité au sein de ces collèges, projet de statuts définissant de façon précise le partage de responsabilités entre collectivités ...),
- d'analyse des effets sur les contrats en cours,
-

Nous souhaitons par conséquent un approfondissement de l'étude afin de répondre aux points évoqués ci-dessus, de manière à ce que la nouvelle assemblée puisse se prononcer en connaissance de cause.

Nous vous proposons :

- De surseoir à la demande d'avis formulée par le SDE, les informations transmises à ce jour n'étant pas suffisantes pour fonder un tel avis

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 14 février 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**